

Bulletin provincial



SOMMAIRE

Page

	<i>Page</i>
<u>POLICE</u>	
<i><u>REGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES DE POLICE ADMINISTRATIVE :</u></i>	
ELLEZELLES : Règlement général de police.	<u>108</u>
PERUWELZ : Règlement général de police.	<u>109</u>
ECAUSSINNES : Règlement général de police.	<u>110</u>
DOUR : Règlement général de police.	<u>111</u>
COMINES-WARNETON : Règlement complémentaire de circulation routière.	<u>112-121</u>
TOURNAI : Règlement complémentaire de circulation routière.	<u>122-142</u>
LES BONS VILLERS : Règlement complémentaire de circulation routière.	<u>143-144</u>
MANAGE : Règlement général de police.	<u>145</u>
MONS : Règlement général de police.	<u>146</u>
QUAREGNON : Approbation pour l'exercice 2024 du renouvellement de la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.	<u>147</u>
SENEFFE : Règlement général de police.	<u>148</u>
DOUR : Règlement général de police.	<u>149</u>
ESTAIMPUIS : Règlement général de police.	<u>150</u>
HAM-SUR-HEURE – NALINNES : Règlement général de police.	<u>151</u>
HONNELLES : Règlement général de police.	<u>152</u>

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune d'Ellezelles – Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 août 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'entrée en vigueur du nouveau décret du 8 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières, à la propreté publique ainsi que le nouveau Règlement Général de Police harmonisé au sein des quatre communes de la Zone de Police des Collines.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, à la rue de la Hurtrie du côté pair, le long du n°24, cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9A avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m », section PERUWELZ.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune d'Ecaussinnes – Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 20 novembre 2023, j'ai décidé d'approuver le Règlement Général de Police, coordonné des communes de Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Le Roeulx, Soignies.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Dour– Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 23 novembre 2023, j'ai décidé d'approuver la modification du Règlement Général de Police administrative, modifications du Livre I, nouveau décret relatif au traitement des déchets du 9 mars 2023.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'inversion du sens unique dans la rue du Sentier et la rue Neuve ainsi que la création d'un sens unique partiel dans la rue de la Morte Lys du mardi 20 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à la création d'une zone d'évitement striée triangulaire dans la rue du Sentier face à l'habitation n°41 dans l'attente d'un règlement complémentaire de police, à partir du mardi 10 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à la circulation dans la rue de Wervik, dans l'attente d'un règlement complémentaire régional, à partir du mercredi 1^{er} mars 2023 jusqu'au vendredi 1^{er} mars 2024.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'établissement de zones d'évitement et de priorité de passage dans la Route de Flandre, dans l'attente d'un règlement complémentaire de police, à partir du mardi 28 février 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'établissement de zones d'évitement et de priorité de passage dans la Chaussée d'Houthem, dans l'attente d'un règlement complémentaire de police, à partir du mardi 28 février 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'établissement de zones d'évitement et de priorité de passage dans la rue du Romarin, dans l'attente d'un règlement complémentaire de police, à partir du mardi 28 février 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'établissement de zones d'évitement et de priorité de passage dans la rue de la Chapelle Rompue, dans l'attente d'un règlement complémentaire de police, à partir du mardi 28 février 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à la circulation au sein des rues d'Orléans et de la Victoire, dans l'attente d'un règlement complémentaire de police, à partir du mardi 11 avril 2023 jusqu'au mardi 31 décembre 2024.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'établissement de zones d'évitement et de priorité de passage dans la Route de Ploegsteert à hauteur de l'habitation n°111, dans l'attente d'un arrêté ministériel, à partir du mardi 02 mai 2023 jusqu'au mardi 31 décembre 2024.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Comines-Warneton – Règlement complémentaire de circulation routière.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2022, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à la création d'une zone interdite à tous conducteurs de véhicules affectés au transport de choses dont la masse en charge excède 3,5 tonnes « excepté à la desserte locale » dans le centre de Comines, dans l'attente d'un règlement complémentaire de police, à partir du jeudi 01 juin 2023 jusqu'au mardi 31 décembre 2024.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de la vitesse maximale autorisée à 50km/h entre la chaussée de Lannoy et la rue du Mont-Garni via le placement de signaux C43 (50km/h) et entre la rue du Mont-Garni et le n°24 de la chaussée de Lannoy (partie communale), section FROYENNES.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de la vitesse maximale autorisée à 50km/h, chaussée de Lannoy entre son n°216 et sa partie principale (RN509), section FROYENNES.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de la vitesse maximale autorisée à 50km/h, rue du Mont-Garni entre la rue Marcel Baudry et le n°46, section FROYENNES.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de circulation à tout conducteur sauf les cyclistes dans la rue des Bouvreuils depuis la rue des Mésanges à et vers la rue des Fauvettes via le placement de signaux C1 avec le panneau additionnel M2 et F19 avec le panneau additionnel M4, section KAIN.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de circulation à tout conducteur sauf les cyclistes dans la rue des Mésanges depuis la rue des Pinsons à et vers la rue des Bouvreuils via le placement de signaux C1 avec le panneau additionnel M2 et F19 avec le panneau additionnel M4, section KAIN.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'une bande de stationnement dans l'avenue des Alliés du côté impair, entre les n°9 et 19 via les marques au sol appropriées, section KAIN.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la suppression de l'emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue Raoul Van Spitael face au n°9, section KAIN.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue de Constantin face au n°25, section KAIN.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue des Thermes face au n°29, section KAIN.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue de la Liberté face au n°83, section RUMILLIES.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation du stationnement alterné semi-mensuel dans la rue de Néchin entre les n°50 et 69 ainsi que l'interdiction de stationner dans la rue de Néchin entre le n°69 et la rue des Longs Mousseaux, section TEMPLEUVE.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite au niveau du quai du Luchet d'Antoing à hauteur du n°1 du côté gauche dans le sens de marche, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue Childéric, perpendiculaire à la voirie, à hauteur du n°47, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationner dans la rue Edouard Valcke, côté impair, de part et d'autre de l'accès localisé entre les n°3 et 23 et conduisant aux n°5 à 21, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement de passages pour piétons dans l'avenue des Peuliers à ses débouchés avec la rue Saint-Elleuthère, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement de passages pour piétons dans la rue Saint-Eleuthère à hauteur du n°271 et à la mitoyenneté des n°389/391, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement des zones d'évitement striées triangulaire de 3x2 mètres dans la rue de Lannoy du côté pair de part et d'autre de l'accès du n°22, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationner dans la rue des Sept fontaines entre les garages attenants aux n°11 et 9 sur une distance de 5 mètres, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationner dans la rue Thomas Becket de part et d'autre entre le n°34A (non inclus) et la rue de la Roque du Cornet, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'un passage pour piétons dans l'avenue du Beau Séjour à son débouché avec la rue Saint-Elleuthère, section TOURNAI.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 6 mars 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue des Abiaux face au n°44, section VAULX.

Mons, le 12 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 16 octobre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la réservation d'emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue Solvay, côté impair, face à l'immeuble portant le numéro 75, sur une distance de 6 mètres, section de MELLET.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 16 octobre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la réservation d'emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite chaussée de Bruxelles, côté pair, face à l'immeuble portant le numéro 46, sur une distance de 6 mètres, section de WAYAUX.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Manage – Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver la modification du Règlement Général de Police ainsi que les modifications relatives au nouveau décret du 9 mars 2023 concernant l'abandon de déchets.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Mons – Règlement de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 19 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement communal de la Ville de Mons relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 28 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver pour l'exercice 2024 le renouvellement de la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Seneffe – Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 11 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver la modification du Règlement Général de Police suite à l'entrée en vigueur du décret du 9 mars 2023.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Dour– Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 11 janvier 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la sécurité et la tranquillité publique lors de l'établissement de camps ou de séjours de vacances.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Estaimpuis : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 27 novembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la jonction du Petit Lannoy vers la nouvelle zone économique dite " Pont Bleu " à Estaimpuis et Pecq mais uniquement pour le charroi agricole.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes – Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 28 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'adaptation du Règlement communal général de police et l'intégration des nouvelles dispositions en matière de délinquance environnementale.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Honnelles – Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 octobre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'entrée en vigueur du nouveau décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières, à la propreté publique et des arrêtés d'exécution y relatif avec la modification du Règlement Général de Police harmonisé au sein de la Commune.

Mons, le 6 février 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ